



Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : Sainte-Hélène-de-Bagot

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, madame Micheline Martel, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité, en vertu des articles 47, 54, 125 et 133 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - Vous avez 18 ans accomplis;
 - Vous avez la citoyenneté canadienne;
 - Vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - Vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq (5) dernières années.
 - De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, de cet endroit.

Pour consulter la liste électorale :

Présentez-vous au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0, entre 9 h 00 et 12 h 00 ou entre 13 h 00 et 16 h 00 du lundi au jeudi.

Pour présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision vous devez :

Présentez-vous en personne au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0, selon l'horaire suivant :

- Mercredi le 15 octobre 2025, entre 17 h 00 et 20 h 00
 - Jeudi le 16 octobre 2025, entre 13 h 00 et 16 h 00
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection à l'adresse et aux numéros de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

Téléphone : 450 791-2455, poste 2240

Secrétaire d'élection

Adresse : au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

Téléphone : 450 791-2455, poste 2340

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce le 3 octobre 2025.



Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

Et présidente d'élection